

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE

ORDONNANCE SUR REQUETE

Nous **Sophie SELOSSE**  
Vice-Présidente

Juge de l'Exécution

Requérante : **BANQUE CIC SUD OUEST**, société anonyme au capital de 258 498 240 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le n°456 204 809, dont le siège social est 20 Quai des Chartrons à BORDEAUX (33000), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège

Représentée par Maître Vincent ROBERT, associé de la SELARL DESARNAUTS-ROBERT-DESPIERRES, avocat au Barreau de Toulouse, demeurant 43 rue Pierre-Paul Riquet 31000 TOULOUSE, au Cabinet duquel il est fait élection de domicile.

Objet de la requête : Aménagement de la publicité

VU les pièces invoquées et les motifs adoptés de la requête.

VU les dispositions de l'article R 322-37 du code des procédures civiles d'exécution

Attendu qu'il y a lieu de faire droit à la requête.

PAR CES MOTIFS

Le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE ;

AUTORISE la publication de l'avis d'adjudication prévu à l'article R 322-31 du code des procédures civiles d'exécution sur les sites internet [www.info-encheres.com](http://www.info-encheres.com) et [www.avoventes.fr](http://www.avoventes.fr), ledit avis pouvant comprendre des photographies de l'immeuble et la possibilité de consulter l'intégralité du cahier des conditions de vente,

Rappelle que tout intéressé peut en référer au signataire de la présente décision.

Rappelle que copie de la requête et de l'ordonnance doit être laissée à la personne à laquelle elle est opposée.

Fait à Toulouse, le 30/1/25

Le Juge de l'Exécution

En conséquence, la République Française mande et Ordonne à tous huissiers de Justice, sur ce requis, de mettre ladite décision à exécution.  
Aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux judiciaires d'y tenir la main.  
A tous Commandants et Officiers de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.  
Toulouse, le 30 01 25  
P/Le directeur des services de greffe judiciaires,



A large, stylized blue ink signature of the Juge de l'Exécution, written over the text 'Le Juge de l'Exécution'.





Desarnauts & Associés

RG 25/07  
OSR 25/02  
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE

29 JAN. 2025

JEX-VENTES

Affaire : Dossier n° :  
24/0036

**Tribunal Judiciaire de Toulouse**  
**Juge de l'Exécution – Saisie immobilière**  
**RG N°24/00236 – N° Portalis DBX4-W-B7I-TUUF**

**REQUETE AUX FINS D'AMENAGEMENT DE LA PUBLICITE**

**Article R 322-37 du code des procédures civiles d'exécution**

**A MADAME LE JUGE DE L'EXECUTION**  
**DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE**

**A LA REQUÊTE DE :**

**BANQUE CIC SUD OUEST**, société anonyme au capital de 258 498 240 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le n°456 204 809, dont le siège social est 20 Quai des Chartrons à BORDEAUX (33000), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège

**Ayant pour avocat Maître Vincent ROBERT, avocat associé de la SELARL DESARNAUTS-ROBERT-DESPIERRES**, avocat au Barreau de Toulouse, demeurant 43 rue Pierre-Paul Riquet 31000 TOULOUSE, au Cabinet duquel il est fait élection de domicile.

**A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :**

La requérante a engagé une procédure de saisie immobilière au préjudice de :

**Monsieur**

La procédure porte sur les biens immobiliers sis commune de CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS (31620), 725 chemin des Bordes, cadastrés section G n°1222 et n°1223, consistant en une maison d'habitation de type 8 d'une surface habitable de 292,58 m<sup>2</sup> et terrain attenant, comprenant :

- Rez-de-chaussée : hall d'entrée, salle de jeu, cuisine, buanderie, chambre, salle d'eau, 2 toilettes, garage, une pièce aveugle ;
- Etage 1 : chaufferie, cuisine, pièce à vivre, chambre, dressing, salle d'eau, 2 toilettes ;
- Etage 2 : bureau, dégagement, 3 chambres, salle d'eau, salle de bains, toilettes ;
- Extérieur : voie d'accès avec revêtement enrobé, une terrasse au rez-de-chaussée avec piscine, deux terrasses au 1<sup>er</sup> étage, terrain attenant avec abri de jardin.

Les biens sus-désignés figurent au cadastre de la commune de CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS (31620) sous les relations suivantes ainsi qu'il résulte d'un extrait de la matrice cadastrale de ladite commune, délivré par le centre des impôts fonciers de Muret :

SECTION	N°	VOIRIE	CONTENANCE		
			HA	A	CA
G	1222	725 chemin des Bordes	00	24	29
G	1223	725 chemin des Bordes	00	00	74
CONTENANCE TOTALE			00	25	03

Suivant jugement rendu par Madame le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Toulouse le 23 janvier 2025, la vente forcée a été ordonnée et l'adjudication fixée à l'audience du 3 avril 2025 à 14 heures.

Dans la perspective de cette audience, la requérante a le plus grand intérêt à solliciter l'aménagement de la publicité sur le fondement des dispositions de l'article R 322-37 du CPCE.

Il est en effet de l'intérêt de toutes parties que l'avis d'adjudication prévu à l'article R 322-31 du CPCE soit publié sur les sites internet [www.info-encheres.com](http://www.info-encheres.com) et [www.avoventes.fr](http://www.avoventes.fr), comprenant éventuellement des photographies de l'immeuble avec possibilité de consulter l'intégralité du cahier des conditions de vente, ce afin d'attirer le maximum d'enchérisseurs

Présentée au Palais de Justice,

A Toulouse, le 29 janvier 2025

Maître Vincent ROBERT

